

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2015

L'an deux mille quinze le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents : – AUBERTIN Marc – GERARD Marie-Thérèse
– BENA Olivier – HALBEHER Martine
– CULMET Thierry – HILD Laurence
– DUQUENET Colette – ROLAND Brigitte
– EHRLE Josiane – TALLOTTE Josiane
– FRAPPART Lionel

Excusés : – CHAPUIS Romain
– DUPRE Steven

Pouvoir : – DUPRE Jean-Pierre à CULMET Thierry

Secrétaire : – Brigitte ROLAND

Conseillers en exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	1
Ouverture :	20h30
Clôture :	minuit
Convocation :	12/06/15

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET SPÉCIALES

Le Conseil municipal, après délibération, octroie les subventions suivantes aux associations ayant présenté une demande :

Association	Montant	Vote	Remarques
ADMR	150 €	Pour : unanimité	
Amis de Renaudin	200 €	Pour : 11 Abstention : 1	Abstention d'Olivier Béna (président de l'association)
APE	100 €	Pour : 6 Abstention : 6	Se sont abstenus : Brigitte Roland Thierry Culmet (+ pouvoir), Marie-Thérèse Gérard, Martine Halbeher, Marc Aubertin.
Club Canin du Val	150 €	Pour : 11 Abstention : 1	Abstention de Marc Aubertin (président de l'association)
Conjoints survivants	100 €	Pour : unanimité	
Club Vosgien	475 €	Pour : 11 Abstention : 1	Abstention de Marie-Thérèse Gérard (secrétaire de l'association). La commune offre occasionnellement du bois de chauffage ou de construction
JS Val		Reporté	Dans l'attente des documents financiers.
Le Trèfle	100 €	Pour : 11 Abstention : 1	Abstention de Lionel Frappart (président de l'association)
Restos du Cœur	150 €	Pour : unanimité	
MPT	750 €	Pour : 11 Abstention : 1	Abstention de Brigitte Roland (secrétaire de l'association)
Souvenir Français	100 €	Pour : 11 Abstention : 1	Abstention d'Olivier Béna (vice-président du Souvenir Français de Cirey)
Scouts Guides de France	50 €	Pour : 11 Abstention : 1	5 adhérents sur la commune. Abstention de Brigitte Roland

Aucune subvention n'est octroyée aux associations à caractère national : AFM, AFSEP, AFP.

L'école Gratien LORRAIN sollicite une aide financière de 150€ pour équilibrer le budget du projet Cirque. Le conseil avait décidé de participer au projet cirque de l'école à hauteur de 600 €, ce qui devait permettre de financer le transport en bus. Celui-ci, qui a été directement facturé à la mairie, ne se monte qu'à 450 €. Madame le maire propose de verser la différence à l'école, soit 150 €.

Le Conseil accepte, par 11 voix pour et 1 abstention, d'octroyer 150 € à l'école Gratien LORRAIN.

2) ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Madame le Maire rappelle que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) doit être déposé en préfecture avant le 27 septembre 2015. Il est possible de demander, avant le 27 juin, un délai supplémentaire pour des raisons techniques (jusqu'à 12 mois) ou économiques (jusqu'à 36 mois).

La commune a sollicité une assistance technique auprès du CAUE (un tour des bâtiments aura lieu le 2 juillet), ainsi qu'un devis auprès de la SOCOTEC (3600 € TTC pour les phases diagnostic et programmation). L'acceptation de celui-ci sera décidée après la visite du CAUE. Le délai étant trop court pour bénéficier de cette assistance, madame le maire propose au conseil de solliciter un délai supplémentaire.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, sollicite auprès du préfet un délai supplémentaire de 12 mois pour la remise de l'agenda d'accessibilité programmée afin de pouvoir bénéficier d'une assistance technique.

Une réunion avec l'assistant Transports du Conseil départemental doit également avoir lieu prochainement pour la mise en accessibilité des arrêts de bus TED. La mairie doit adresser au Conseil départemental un courrier au plus tard pour le 10 juillet 2015 présentant un programme de travaux (sur 6 ans au plus).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir au maire de programmer et de s'engager à réaliser les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus TED.

3) RAPPORT SUR LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Reporté dans l'attente du rapport annuel 2014 de l'ARS sur la qualité de l'eau potable.

4) PROJET VILLAGE À BASCULE

Le village à bascule est un festival de chanson française et d'arts de rue porté par une association du même nom. Il s'agit un projet co-construit avec les acteurs locaux qui a pour objectif de créer du lien social, de développer l'accès à la culture pour tous et de soutenir la création artistique locale.

La première édition du festival s'est déroulée à Gerbéviller. L'association envisage de réaliser la prochaine édition en 2016 pour la communauté de communes du Piémont Vosgien dans le parc communal de Val-et-Châtillon où s'est tenue, le jeudi 11 juin, une réunion publique qui a permis aux organisateurs d'échanger autour des projets de cette seconde édition.

Le conseil approuve à l'unanimité la tenue du festival « Le Village à Bacule » à Val-et-Châtillon en 2016.

5) BORNE À VÊTEMENTS

Bien que la borne soit vidée toutes les semaines au lieu d'une semaine sur deux, les problèmes persistent. Madame le maire demande l'avis des conseillers sur sa suppression.

Il est rappelé qu'une borne se trouve à la déchetterie et qu'il est possible de donner des vêtements à des associations (certaines organisent même des collectes).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, demande le retrait du conteneur de recyclage des vêtements.

6) MISE EN SENS UNIQUE DE LA RUE PÈRE UMBRICHT

Bien que les questions de sécurité routière relèvent de sa compétence, madame le maire sollicite l'avis des conseillers sur la mise en sens unique de la partie étroite de la rue, entre la rue Jean Mariotte et la rue de la Molière. Ce passage est notamment emprunté par des mini-bus de transport scolaire. Les riverains y sont favorables.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la mise en sens unique d'une partie de la rue du Père Umbricht, entre la rue de la Molière et la rue Jean Mariotte. La circulation se fera dans le sens descendant.

Concernant la mise en sens unique de la rue du Rond Pré, il conviendra de vérifier sur place quel sens convient le mieux.

7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La chèvre et les deux chevrettes sont à pied d'œuvre pour nettoyer le terrain derrière les anciennes écoles.
- Le maire informe la population que deux enquêtes publiques conjointes d'une durée de 31 jours auront lieu à compter du mardi 23 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de Bertrambois, Val-et-Châtillon et Cirey-sur-Vezouze.
Ces enquêtes portent sur la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux des sources de la Basse Laro, du Grand Retour, de l'Étang Laro et du Haut de Saussenrupt et parcellaire en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires à l'établissement du périmètre de protection immédiate autour de ces ressources, situés sur les communes de Bertrambois et Val-et-Châtillon et appartenant à la commune de Cirey-sur-Vezouze. A Val-et-Châtillon, la permanence sera assurée à la mairie le samedi 4 juillet 2015 de 9h30 à 11h30.
- La passerelle en bois du Moulin été détruite. Le dommage aurait été causé par une cavalière. Les conseillers se prononcent pour le dépôt d'une plainte.
- Une réunion avec le maire de Petitmont et le garde forestier aura lieu jeudi 25 juin pour lutter contre le passage de moto-cross dans les bois entre nos villages. L'interdiction du passage des véhicules dans le parc va également être renforcée.
- Le Conseil est d'accord pour fournir le bois pour la réfection des deux bancs et de la table de l'abri de la Croix Collin.

La séance est close à minuit.

Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE